



Remaniement ministériel : quels enseignements pour le logement ?

Par Jean-François Buet, Président de la FNAIM

28 Août 2014

Ceux qui sont avides de sensations fortes dans l'univers du logement en ont été pour leurs frais : à la faveur de la crise gouvernementale à laquelle le Président de la République a dû faire face, contesté quant à sa politique économique par deux de ses ministres, aucun changement en l'Hôtel de Castries, rue de Varenne à Paris. Madame Sylvia Pinel est reconduite dans ses fonctions. Au passage, son périmètre est élargi à la ruralité.

Que penser de ce remaniement pour le logement ?

D'abord, le secteur de l'immobilier s'accommode très mal de l'agitation et des bouleversements permanents. Les ménages ont besoin de stabilité politique pour s'engager dans une opération d'accession ou d'investissement. Les professionnels, ceux de la construction comme ceux qui s'occupent du patrimoine existant, aspirent aussi au calme et à la lisibilité des règles du jeu. La confiance renouvelée par le Premier ministre à Madame Pinel est à cet égard tout-à-fait bienvenue.

Elle sera gage en particulier d'une constance dans l'application de la loi ALUR : Madame Sylvia Pinel a compris la nécessité de simplifier et d'alléger certains points telle que l'information des acquéreurs en copropriété. La rédaction des textes réglementaires de la loi du 24 mars 2014 et du décret relatif aux honoraires de location en porte déjà la marque. La ministre a également compris la nécessité de simplifier et d'alléger, ce qui conduira à des évolutions législatives sur un certain nombre de points - telles que l'information des acquéreurs en copropriété -.

La ministre du logement et de l'égalité des territoires voit avec sa nouvelle nomination son périmètre de responsabilité élargi à la ruralité : cette décision est importante quand on sait de quels problèmes spécifiques souffrent les espaces ruraux en matière d'habitat. C'est aussi l'aménagement du territoire et l'ancrage des entreprises dans les espaces ruraux qu'il faut viser. La FNAIM, seule organisation patronale de l'immobilier dont le maillage territorial couvre l'ensemble du pays, est sensible à ce choix d'élargir la compétence du ministre du logement aux questions rurales.

Enfin, si le remaniement conduit à focaliser les attentions sur les personnes, seules comptent en fait les stratégies et les méthodes. Le plan de relance, en passe d'être annoncé, devra être actif sans délai, pour infléchir immédiatement les tendances désastreuses de l'immobilier. En outre, la gravité de la situation dicte aux pouvoirs publics d'écouter sans dogmatisme les préconisations des professionnels de la filière, et de coproduire avec eux les futures mesures.

Dans cet état d'esprit, Madame Sylvia Pinel peut être assurée du soutien de la FNAIM et de ses 12 000 entreprises adhérentes dans son action ministérielle.

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Pascale Pradère – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com